

Politique relative aux chiens

- Les chiens jusqu'à 15 kg sont autorisés dans les villas, avec un maximum de 2 chiens par villa.
- Lors de la réservation, vous devez nous informer que vous serez accompagné de votre chien.
- Des frais de 18 € par nuit et par animal seront appliqués.
- Il est indispensable de présenter à l'arrivée la licence ou le passeport du chien ainsi que l'assurance responsabilité civile ou la déclaration de responsabilité.
- En cas de détection de signes évidents de mauvaises conditions d'hygiène, l'Hôtel la Costa se réserve le droit d'interdire l'entrée des chiens dans les Villas.
- Il doit être vermifugé (exempt de puces et de tiques) et vacciné.
- Les chiens ne sont pas admis à l'Hôtel La Costa.
- Dans le jardin des Villas, il faut l'attacher pour éviter qu'il ne s'échappe.
- Les chiens ne sont pas admis dans la piscine.
- Il est interdit de laver l'animal dans les douches ou les baignoires et d'utiliser les serviettes de l'établissement pour le sécher.
- Nous demandons à votre animal de ne pas grimper sur les lits ou les canapés. Pour votre confort, nous vous recommandons d'apporter votre propre lit et vos jouets.
- L'animal doit toujours être surveillé par le propriétaire et/ou un adulte.
- En tant que propriétaire, vous serez responsable du comportement de votre animal tant sur le plan matériel que de tout inconvénient qu'il pourrait causer aux autres clients. Dans le cas où l'hôtel serait contraint d'effectuer des travaux en raison d'un dommage causé par l'animal, les frais seront à la charge du propriétaire.
- Lors de l'enregistrement, une déclaration de conformité sera remise au propriétaire.